
**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**
tenue le jeudi 27 novembre 2025, à 13 h 30 (HR)
au Calgary TELUS Convention Centre, Calgary (Alberta) et sur Zoom

1. MOT DE BIENVENUE ET RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Victoria Rumble, secrétaire générale du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège), souhaite la bienvenue, au nom du conseil d'administration (CA), aux titulaires de permis assistant à l'assemblée en personne et virtuellement.

Victoria Rumble reconnaît que Calgary se trouve sur le territoire faisant l'objet du Traité n° 7, les terres traditionnelles de la Confédération des Pieds-Noirs, notamment les nations Siksika, Piikani et Kainai, ainsi que de la Nation Tsuut'ina et les nations des Stoney Nakoda. Elle indique que la région abrite également le gouvernement métis Otipemisiwak et explique que le nom « Calgary » tire son origine du terme Pieds-Noirs « Moh-kíns-tsis », qui désigne le point de confluence des rivières Bow et Elbow. Elle souligne l'engagement en matière d'intendance dont ces communautés ont fait preuve depuis des générations et rend hommage à leur lien indéfectible avec la terre, dans un esprit de réconciliation. Elle souligne par ailleurs le respect des organisateurs envers le processus des traités ainsi que leur engagement à collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de partenariat, en faisant part de sa reconnaissance aux participants en ligne de partout au Canada qui sont présents sur des territoires couverts par 70 traités et ententes.

Victoria Rumble invite ensuite l'Aînée Ruby EagleChild, de la Première Nation Kainai, à prononcer une prière pour le Collège. La Nation Kainai, également connue sous le nom de « Tribu des Blood », est une Première Nation d'importance du sud de l'Alberta, dotée d'un riche patrimoine culturel et d'une présence historique marquante.

2. INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION

Victoria Rumble indique que l'assemblée est ouverte aux participants s'exprimant en français et en anglais et que des services d'interprétation simultanée sont offerts. Elle précise que la participation est restreinte aux titulaires de permis du Collège qui sont en règle, aux administrateurs, à l'auditeur, au personnel du Collège et au personnel responsable de l'événement. Elle fournit ensuite des renseignements et des instructions au sujet du vote.

3. HYMNE NATIONAL

Toutes les personnes présentes sont invitées à se lever pour l'interprétation de l'hymne national.

4. ALLOCUTION DE L'HONORABLE LENA DIAB, MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE LA CITOYENNETÉ

L'honorable Lena Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, n'a pas pu assister à l'AGA en personne et son allocution vidéo est présentée aux titulaires de permis.

5. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Victoria Rumble explique la logistique entourant le déroulement de l'assemblée et les procédures de vote à tous les titulaires de permis présents, puis convie tout le monde à se joindre à la réception suivant l'assemblée afin de rencontrer les membres du CA.

6. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Stan Belevici, président du CA, déclare l'assemblée générale annuelle (AGA) des titulaires de permis ouverte à 13 h 50, heure des Rocheuses (HR).

Stan Belevici indique que le but de cette assemblée est de délibérer des affaires annuelles conformément aux termes de la Loi sur le Collège et du Règlement administratif. Il indique que l'ordre du jour, distribué avec l'avis de convocation, comprend l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2024, la présentation de rapports sur les principaux points, la présentation des membres du CA transitoire et une période de questions.

7. AVIS DE CONVOCATION

Victoria Rumble déclare que l'avis de convocation à l'AGA, comme il est prescrit, a été envoyé à tous les titulaires de permis en règle au 14 octobre 2025. Elle indique que la trousse de convocation comprenait l'ordre du jour de l'assemblée, le procès-verbal de l'AGA précédente tenue le 5 décembre 2024, la circulaire d'information contenant des renseignements sur les points à l'ordre du jour et le Rapport annuel du Collège contenant les états financiers audités. Elle ajoute qu'un formulaire de procuration était inclus dans la trousse de convocation permettant aux titulaires de permis qui ne pouvaient pas assister à l'assemblée de nommer un mandataire pour voter en leur nom.

8. RAPPORT DU SCRUTATEUR – CONSTATATION DU QUORUM

Victoria Rumble reçoit le rapport du scrutateur. Elle indique que dix titulaires de permis en règle, représentés en personne ou par procuration, constituent le quorum nécessaire pour délibérer des questions. Elle signale que le rapport du scrutateur fait état de 92 titulaires de permis assistant en personne à l'assemblée, de 443 titulaires de permis y assistant en ligne et étant inscrits pour voter en ligne et de deux autres titulaires de permis représentés par procuration. Elle souligne qu'un exemplaire du rapport du scrutateur sera conservé avec le procès-verbal de l'assemblée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée est dûment convoquée et constituée pour délibérer des questions.

9. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE DE VOTE POUR LES PARTICIPANTS

Victoria Rumble fournit des renseignements détaillés sur la procédure de vote pour les résolutions décrites dans la circulaire d'information. Elle indique que les titulaires de permis admissibles pourront voter en personne, en ligne ou par procuration sur l'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée précédente et la levée de l'assemblée.

10. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Stan Belevici passe en revue avec les participants l'ordre du jour de l'assemblée comprenant ce qui suit :

- Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue le 5 décembre 2024
- Allocution de l'honorable Lena Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
- Rapport du président du CA
- Rapport du président du Comité des finances et de la vérification
- Présentation des membres du CA transitoire
- Période de questions

Sur une motion dûment déposée et appuyée, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (248 votes pour, 2 contre, 2 abstentions)

11. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Une ébauche du procès-verbal de l'assemblée précédente a été distribuée avec l'avis de convocation.

Sur une motion dûment déposée et appuyée, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 des titulaires de permis du Collège tenue le 5 décembre 2024 soit par la présente approuvé avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (339 votes pour, 12 contre, 21 abstentions)

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stan Belevici, président du CA, s'adresse à l'assemblée au nom du CA et souhaite la bienvenue à Kate Lamb, présidente et cheffe de la direction par intérim, qui apporte une vaste expérience en matière de leadership exécutif, ayant notamment occupé récemment le poste de directrice de l'exploitation au Barreau de l'Ontario. Il souligne que le CA se réjouit de collaborer avec Kate Lamb pour faire avancer les priorités du Collège tout en poursuivant les recherches pour trouver un chef de la direction permanent.

À la lumière de l'année qui vient de s'écouler, Stan Belevici souligne la fierté que partagent les membres de la profession à fournir des services aux nouveaux arrivants au Canada et réaffirme l'engagement du Collège à offrir des choix éclairés ainsi que des conseils éthiques et professionnels en matière d'immigration et de citoyenneté. Il indique que, s'appuyant sur les valeurs fondamentales de transparence, d'intégrité, de responsabilité, d'excellence, d'équité et de communication qui l'animent, le Collège a réalisé des progrès importants dans la poursuite de ses objectifs stratégiques : réduire de 85 % l'arriéré des dossiers de plaintes dont il a hérité, renforcer la lutte contre les praticiens non autorisés, améliorer l'accès du public aux décisions disciplinaires et toucher un public mondial grâce à sa campagne de prévention de la fraude.

Il fait mention d'un taux de satisfaction élevé envers l'ensemble des programmes de formation, d'une augmentation du nombre de partenariats avec les institutions fédérales et les établissements universitaires, ainsi que du lancement de la première bourse de recherche du Collège en collaboration avec l'Université métropolitaine de Toronto. Stan Belevici souligne que l'année 2026 sera une année charnière, alors que le gouvernement fédéral rédigera la version définitive du Règlement d'application en vertu de la Loi sur le Collège afin de compléter le cadre réglementaire. Il ajoute que le Collège poursuivra sa collaboration avec IRCC, la mise à jour des Règlements administratifs, et les mesures préparatoires en vue des nouvelles exigences pour les titulaires de permis. Il termine en remerciant les titulaires de permis, le personnel, l'équipe dirigeante et les

membres du CA du professionnalisme et du dévouement constants dont ils font preuve pour préserver la confiance du public.

13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Tim D'Souza, président du Comité des finances et de la vérification, indique que le Comité s'est réuni à cinq reprises au cours de la dernière année afin de surveiller les résultats financiers du Collège, la gestion du risque et le respect des obligations de conformité. Il mentionne que le Collège a reçu une opinion d'audit sans réserve de la part du cabinet Doane Grant Thornton, LLP, confirmant que ses états financiers reflétaient fidèlement sa situation financière.

Il indique que les produits totaux se sont élevés à 25,9 M\$ en 2025, soit une hausse de 0,4 M\$ par rapport à 2024. Ces résultats sont attribuables à une participation accrue au Programme de mentorat et au Programme de spécialisation, contrebalancés en partie par une baisse des revenus d'intérêts. Les charges, quant à elles, se sont élevées à 25,8 M\$ au total, soit une hausse de 1 M\$ attribuable principalement à des communications améliorées, aux activités liées à la conduite professionnelle et à l'embauche d'employés, ces dernières étant contrebalancées par une diminution des créances irrécouvrables, ainsi que des frais bancaires et de location. Le revenu net se chiffre tout juste en deçà de 55 000 \$. Tim D'Souza indique que le Collège continue de faire preuve de solidité financière, avec un actif net de 27,9 M\$, incluant les allocations destinées au fonds d'indemnisation, aux assurances, aux réserves et à six mois de fonds d'exploitation. Il note que les placements et les liquidités sont conservés en toute sécurité dans des comptes à faible risque offrant des rendements stables.

14. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRANSITOIRE

Stan Belevici fait remarquer que la Loi sur le Collège prévoit que le Collège doit être dirigé par un CA transitoire composé de neuf administrateurs : quatre titulaires de permis du Collège et cinq personnes nommées par le ministre qui ne sont pas titulaires de permis. Ces nominations se sont conclues en mai 2022.

Il indique que le président du CA, le vice-président du CA, ainsi que deux autres administrateurs issus du CA du Conseil tel qu'il existait immédiatement avant la date de prorogation sont au nombre des administrateurs qui sont des titulaires de permis. Le CA transitoire est composé des personnes suivantes :

- Stan Belevici, CRIC-CISR, président du CA
- John Burke, CRIC, vice-président du CA
- Normand Beaudry
- Richard Dennis, CRIC
- Tim D'Souza

- Jennifer Henry
- Ben Rempel
- Jyoti Singh

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président du CA et la secrétaire générale répondent à 20 questions soumises à l'avance par des titulaires de permis, portant sur un large éventail de sujets. Les questions sont regroupées par thème, et le Collège s'est efforcé d'y fournir des réponses exhaustives dans les limites de ses compétences.

16. ALLOCUTION DE CLÔTURE

Le président du CA remercie tous les titulaires de permis d'avoir assisté à l'AGA, en personne et en ligne, et exprime sa gratitude envers leur engagement constant à maintenir les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et de conduite éthique. Il déclare qu'il se réjouit à la perspective de poursuivre cette collaboration au cours de l'année à venir.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre affaire ne devant être présentée à l'assemblée, sur une motion dûment déposée et appuyée, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté soit, par la présente, levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (278 votes pour, 14 contre, 9 abstentions)

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance